

Projet d'acte réglementaire

(délibération du conseil d'administration)

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, notamment ses articles 26, 27 et 29 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du *14.11.2012*

Arrête

ARTICLE 1 : il est créé par le **Collège privé Saint Joseph** un traitement automatisé de données à caractère personnel, dénommé E-SIDOC dont l'objet est la mise à disposition des usagers d'un ou plusieurs téléservices de l'administration électronique

ARTICLE 2 : les catégories de données à caractère personnel enregistrées sont les suivantes :

- Etat civil
- Vie professionnelle
- Données de connexion

ARTICLE 3 : les destinataires ou catégories de destinataires habilités à recevoir communication de ces données sont, à raison de leurs attributions respectives :

- Etat civil : Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces
- Vie professionnelle : Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces
- Données de connexion : Responsable en charge du logiciel BCDI, administrateurs des données du portail à des fins de maintenance, responsables de la gestion des utilisateurs pour les ressources en ligne tierces

ARTICLE 4 : le droit d'accès et de rectification prévu par les articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service

College privé saint joseph 7, rue du Lieutenant Audras 69160 Tassin la demi lune

ARTICLE 5 : le Chef d'établissement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié sur le site Internet de l'Etablissement



Institution Saint-Joseph
7, Rue Lieutenant Audras
69160 TASSIN

A CHAPUIS
Chef d'établissement